

Couvent franciscain Sainte-Marie de Virovitica / Verőce

Auteur principal

de CEVINS Marie-Madeleine

Rédaction

Terminée

1) Identifiants et bref historique du couvent

Numéro (Cartes)

140

Géoréférencement

POINT (17.3814805 45.8351428)

Ordre

OFM

Province mendiante en 1500

Hongrie

Provinces mendiante entre 1220 et 1550

☐ Province mendiante entre 1250 et 1500

Province mendiante

Hongrie

Custodie

Zagreb

Pays entre 1220 et 1550

Pays entre 1250 et 1500

Pays entre 1250 et 1550

Royaume de Hongrie

Pays actuel

Croatie

Localité actuelle

Virovitica

Localité en hongrois

Verőce

Localité en latin médiéval

Verewcze

Type de localité

Résidence royale ou princière

Présence d'un autre couvent mendiant

Oui

Début d'intervalle année de fondation

[1250](#)

Fin d'intervalle année de fondation

[1279](#)

Année de fermeture

[1552](#)

Précisions dates de fondation et de fermeture

Première mention : 1279.

Fondateur

[Marie Laskaris, reine de Hongrie](#)

Sociographie du fondateur

[Roi ou prince](#)

Taille

Trois chapitres provinciaux se sont réunis dans ce couvent : 1312, 1331 et 1401.

< KARÁCSONYI, I, p. 295

Résumé

v. 1250 Fondation du couvent par l'épouse du roi Béla IV, Marie Laskaris, dans cette bourgade qui formait le centre d'un domaine appartenant à la reine

1508 (1518 selon J. Karácsonyi) Les biens du couvent sont mis en vente au nom de la pauvreté imposée par la règle franciscaine

1533 Première mention de la communauté de tertiaires (béguinage) affiliée à ce couvent

1552 Destruction de l'église et du couvent par les Ottomans

2) Documentation connue sur le couvent

Bibliographie générale

KARÁCSONYI János, *Szent Ferencz rendjének története Magyarországon 1711-ig*, Budapest, 1922-1924, t. I, p. 294-296

ROMHÁNYI Beatrix, *Kolostorok és társaskáptalanok a középkori Magyarországon*, Budapest, 2000, p. 72

Sources

Sources imprimées (ou transcriptions manuscrites tardives) :

KÓSA Eugenius (éd.), *Antiquarii provinciae sanctae Mariae in Hungaria ordinis Minorum a.p.n. Francisci strictioris observantiae collectanea 1206-1774* [inédit], p. 168-170 (= vente des biens du couvent au *patronus* Jean Bánfi, 17 août 1508)*

Sources manuscrites :

Budapest, *Magyar Nemzeti Levéltár* [Archives Nationales Hongroises], *Országos Levéltár* (MNL)

- DL 14915 (= testament de Jean de Marcal, 15 janvier 1455)
- DL 33457 (= vente des biens du couvent au *patronus* Jean Bánfi, 17 août 1508 (*in octava sancti Laurentii*) - "10 août 1508" sur la notice des MNL et selon le texte du manuscrit (*anno presenti dominice incarnationis*

*millesimo quingentesimo octavo)**

*divergences de datation (**1508** ou **1518**) : le mot *decimo* aurait-il été oublié dans le manuscrit ? J. Karácsonyi choisit (*a contrario* de la transcription de Kósa, de la notice des MNL et du texte du manuscrit) la date de 1518, à cause de la mention du "mandat apostolique" (qui serait la bulle d'union de 1517) ; aucun indice objectif ne permet de trancher : Antoine de Segesd, nommé dans le document, était ministre provincial aussi bien en 1508 qu'en 1518, le lieu du chapitre provincial était le même en 1508 et 1518 (Varaždin) et Jean Bánfi occupait les mêmes fonctions.

3) Discours et normes économiques des frères du couvent

Textes normatifs

Dans l'exposé des motifs de l'acte par lequel le ministre provincial Antoine de Segesd et le chapitre décident de vendre les biens du couvent en 1508 (ou 1518, selon J. Karácsonyi, voir Documentation), on trouve l'affirmation selon laquelle ces biens sont jugés incompatibles avec la pauvreté imposée par la règle, par "mandat apostolique" (allusion à la bulle de 1517 selon J. Karácsonyi, qui repousse la date de ce texte de dix ans pour cette raison) :

*Quod nos consideratis sacri nostri ordinis et provincia prefata statu simul et profectu, prout etiam eramus admoniti, **ex mandato apostolico, ut sacer et professa regula et observantia eiusdem** postulat, bonis et iuribus possessionariis habitis possessisque et habendis deberet **expropriari**,*

< MNL DL 33457

4) Décideurs, agents et intermédiaires économiques

Patronus

Patronus

Identité du patron

Jean de Marcal / Marczaly, ou de Marót

Lignage

Marcal / Marczaly

Origine sociale et géo.

Aristocrate(s), baron(s), magnat(s)

Commentaire patronus

Le 15 janvier 1455, Jean de Marcal, seigneur du lieu, exempta ce couvent de la dîme que lui devaient les paysans du couvent, en échange d'une messe hebdomadaire à l'autel Saint-Bernardin, récemment construit dans l'église ; une exemption similiaire est accordée aux Dominicains de la ville, en échange également d'une messe par semaine, le samedi. (Voir aussi Testaments)

< MNL DL 14915

Patronus

Identité du patron

Jean Bánfi / Bánffy

Lignage

Bánfi / Bánffy de Lendva / Alsólendva

Origine sociale et géo.

Aristocrate(s), baron(s), magnat(s)

Commentaire patronus

En 1508 (17 août), le ministre provincial Antoine Nagy de Segesd (*frater Anthonius Magni de Segwsdino*), en chapitre provincial, décide de vendre les biens fonciers du couvent (voir liste dans Biens fonciers) au *patronus* et grand échanson royal Jean Bánfi d'Alsóindva (déjà *patronus* du couvent de Szemenye), en échange d'une somme d'argent d'une valeur équivalente (ou du prix de la vente de ces biens), dont il espère qu'elle sera versée aux frères pour leurs besoins :

*totalem portionem possessionariam ... conventus ... damus ... tali conditione mediante, ut idem dominus Johanes Banffy tanquam patronus graciosus et benevolus prescriptam totalem portionem dicti conventus de Werewcze in dicto oppido Werewcze habitum et telonium ibidem exigi solitum pro condigno pretio, iuxta scilicet estimationem proborum virorum ad se recipere ac pro se ipso et suis heredibus perpetuo retinere possit et valeat, ac **pretium earundem ad necessitatem prescripti conventus vel claustrum iuxta exigentiam necessitatum eiusdem exponat et administret***

< MNL DL 33457

5) Biens et revenus fonciers (stables) du couvent

Biens et revenus fonciers

Bien ou revenu foncier

Type de bien foncier

Terrain dans la ville

Année de première mention

1508

Nom

terrain du couvent

Distance par rapport au couvent

0

Evolution dans le temps

Seul terrain conservé par les frères après la mise en vente de leurs biens en 1508 (ou 1518) (voir Bilan).

< MNL DL 33457

Bien ou revenu foncier

Type de bien foncier

Terre de labour

Année de dernière mention

1508

Nom

13 tenues cultivées et habitées

Distance par rapport au couvent

assez proches

Précisions mode d'exploitation

13 tenures habitées et cultivées (*tredecim sessiones iobagionales populosas*) et d'autres vides (*et alias quaslibet desertas in oppido Werewcze vocato*)

< MNL DL 33457

Evolution dans le temps

Tenures vendues en 1508 ou 1518 (voir Bilan).

< MNL DL 33457

Bien ou revenu foncier

Type de bien foncier

Moulin (ou part de moulin)

Année de dernière mention

1508

Distance par rapport au couvent

faible

Position

sur le fleuve de la vile

Evolution dans le temps

Moulin à deux roues (*unum molendinum duarum rotarum in fluvio Werewcze vocato decurrentem*) vendu en 1508 ou 1518 (voir Bilan).

< MNL DL 33457

Bien ou revenu foncier

Type de bien foncier

Vigne

Année de dernière mention

1508

Position

sur le mont de Virovitica

Evolution dans le temps

Vigne (*unam vineam ad ipsum claustrum pertinentem in promontorio eiusdem oppidi existentem*) vendue en 1508 ou 1518 (voir Bilan).

< MNL DL 33457

Bilan(s)

Fait rare, la déclaration de mise en vente du ministre provincial Antoine Nagy de Segesd (*Anthonius Magni de Segwsdino*), en chapitre provincial, au *patronus* du couvent, le 17 août 1508 (ou 1518) – qui fait suite aux nouvelles exigences en matière de pauvreté franciscaine imposées par ce réformateur ou par le pape (voir Discours) – permet d'avoir la liste complète des biens fonciers du couvent à cette date, malgré des formules ou énumérations convenues.

Ces biens, le provincial les décrit comme ayant appartenu depuis très longtemps aux frères (*ab antiquo fundatus et devotis ordinis in bonis condecenter si provisus*).

- 13 tenures cultivées et habitées, et d'autres en friche
- un moulin à deux roues sur le fleuve coulant dans la ville
- une vigne sur le mont de Virovitica

- + un péage (voir Biens non fonciers)

Seul le terrain attenant au couvent est laissé aux frères en 1508 (ou 1518) :

exceptis dumtaxat fenetis modosimile directe ad usum dicti conventus
sew claustri possessis in territorio dicti oppidi Werewcze adiacentibus

< MNL DL 33457

6) Biens et revenus non fonciers du couvent

Biens et revenus non fonciers

Bien et revenu non foncier

Type de bien ou revenu non foncier

Revenus fiscaux (péage, taxe de marché, droits de justice, dîmes)

Date de mention

1508

Observations

Péage perçu en totalité (*totale thelonium*), vendu en 1508 (ou 1518), avec les biens fonciers (voir Bilan des Biens fonciers).

< MNL DL 33457

Bilan(s)

La mise en vente de ce péage en 1508 (ou 1518) montre que ce type de revenu était considéré comme incompatible avec la pauvreté absolue, y compris par les réformateurs non observants, avant la bulle d'Union de 1517 (ou bien en application de celle-ci, si l'on accepte la datation de J. Karácsonyi, 1518).

9) Economie du salut

Testaments

Testament

Année

1455

Testateur

Jean de Marcal / Marczaly, ou de Marót

Sociographie du testateur

Aristocrate(s), baron(s), magnat(s)

Legs

exemption fiscale

Service spirituel attendu

Services pro anima

Détail

Le 15 janvier 1455, à la veille de partir en pèlerinage à Rome et à Jérusalem, le seigneur-patron Jean de Marcal cède par testament – entre autres dons à des ecclésiastiques et à ses proches, très nombreux – la dîme sur les

paysans du couvent, en échange d'une messe à l'autel Saint-Bernardin (canonisé seulement en 1450) qui venait d'être construit (*de novo fundato*), peut-être à ses frais (?), dans l'église du couvent.

De la même façon, les Dominicains de la ville devront réciter une messe tous les samedis dans leur église Saint-Sauveur en échange d'une exemption similaire.

< MNL DL 14915